



Perte de poids depuis qu'ils sont chez leur père.

Par **sophie1805**, le **04/06/2012** à **17:26**

Bonjour,
Depuis le mois de Mars 2012 mon ex conjoint c'est vu obtenir la garde de nos enfants par le JAF.
Je n'étais sois disant pas apte à m'en occuper correctement car je ne travaille pas et je n'ai pas de permis de conduire.
J'ai pu constater que mes 2 plus jeunes enfants avaient maigrit. Ils sont sans arrêt malade mais le père ne les emmènes pas chez le médecin.
Que puis je faire ?
Une mesure éducative avait été ordonné mais celle ci c'est terminé. Je dois passer devant le juge pour enfants pour la conclusion.